

**REGION WALLONNE**  
**LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT**  
**DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITE**

Modification de la composition de la commission consultative communale  
d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM) de FLERON

Vu le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie, notamment l'article 7 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009, modifié le 21 janvier 2010, fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 mars 2008 approuvant le renouvellement de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de FLERON, modifié par l'arrêté ministériel du 30 mai 2011 ;

Vu la délibération du conseil communal du 25 octobre 2011 actant des modifications dans la composition de la commission ;

Considérant, en effet, que Monsieur Didier ROMBAUTS, membre effectif représentant des intérêts visés à l'article 7, §3, alinéa 5 du code précité, a remis sa démission en date du 28 juin 2011 ;

Considérant que Monsieur ROMBAUTS ne dispose pas de suppléant ;

Considérant que par son courrier du 29 août 2011, Madame Michèle DAVID, membre suppléant d'un autre effectif, a proposé au collège communal de remplacer Monsieur ROMBAUTS en tant que membre effectif ;

Considérant que ces modifications sont conformes au prescrit décretaal ;

**A R R E T E :**

Article 1<sup>er</sup> - la modification de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de FLERON, telle que contenue dans la délibération du conseil communal du 25 octobre 2011, est approuvée.

En conséquence, il est mis fin aux mandats de :

- Membre effectif de Monsieur Michel ROMBAUTS.
- Membre suppléant de Madame Michèle DAVID.

Les autres mandats sont confirmés.

Article 2 - La CCATM est désormais composée comme suit :

Président de la CCATM :

Alain MAIRESSE

Représentants du quart communal :

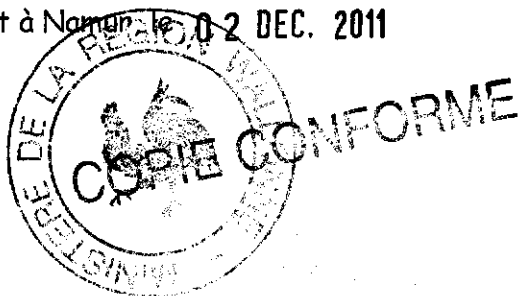
Effectifs	Suppléants
Nadia MORCIMEN	Annick GEUNESS
Anne JORIS	Albert ORY
Marie-Anne MORANT	Roger FAFCHAMPS

Représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :

Effectifs	Suppléants
Hubert JUDONG	Régine BELGES
Emmanuel LAURENT	/
Jean SCHURGERS	Jean-Marie PIROTTE
Claude MICHAUX	/
Claude MERCENIER	Freddy DEJAEGHERE
Benoît BRASSINE	Christine FRAIKIN
Benoît BRUWIER	Yvon GILISSEN
Gabriel LEGROS-COLLARD	/
Michèle DAVID	/

Article 3 - Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le 02 DEC. 2011



Le Ministre de l'Environnement, de  
l'Aménagement du Territoire et de  
la Mobilité.

Philippe HENRY